

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 17 février 2015 et affichée le 17 février 2015.

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Amina DELEPORTE à Mme Ghislaine MELON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Mme Céline CAMPION, M. Denis KOULMANN, M. Jean VIGNOLI

**Secrétaire de Séance** : Mme Aurélia MAYERY

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

### ORDRE DU JOUR :

2015-08 Convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery et Convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'État

2015-09 Attribution d'une subvention au titre des sorties pédagogiques de l'Ecole Primaire pour l'année 2015

- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir

-----

### **2015-08 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ENNERY ET CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes d'ANTILLY, ARGANCY, AY-SUR-MOSELLE, CHAILLY-LES-ENNERY, CHARLY-ORADOUR, ENNERY, MALROY et TREMERY, soucieuses de répondre au mieux aux attentes de leurs habitants dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, ont décidé la présence d'un service de police municipale sur leur territoire, par le biais de la mise à disposition de la Police Municipale de la commune d'Ennery.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,  
Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,  
Vu le décret n° 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la Convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery
- Prend connaissance du Diagnostic Local de Sécurité et de la Convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'État
- **Autorise** Mme le Maire à signer la Convention de mise à disposition du service de Police Municipale de la commune d'Ennery
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2015-09          ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES SORTIES PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR L'ANNEE 2015**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que par une délibération en date du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € pour l'année 2015, pour les sorties pédagogiques organisées par les enseignants de l'Ecole Primaire, à charge pour sa Direction de répartir cette somme afin que le soutien de la commune puisse se faire au bénéfice de tous les élèves.

Afin de permettre le versement de ce soutien financier, il est nécessaire de préciser la délibération 2015-05.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture d'un crédit budgétaire, en dépense de fonctionnement, d'un montant de 3 000 € à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Cette subvention est attribuée à l'organisme chargé de la gestion des finances de l'école primaire : l'O.C.C.E.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au budget primitif de 2015.
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Cette délibération reprend et précise la délibération 2015-05.

#### ➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR** ➤ *Décisions par délégation de pouvoir*

##### • **DECISION 2015-01**

Attribution et signature du contrat de location/entretien de la machine à affranchir avec balance intégrée chez NEOPOST pour une durée de 5 ans. Le montant total pour la location/entretien de la machine à affranchir avec balance intégrée chez NEOPOST pour une année s'élève à 330€HT, soit 396€TTC

- **DECISION 2015-02**

Signature des contrats annuels chez APEI-VO pour l'entretien des étangs et des espaces verts de la Commune : Le montant total pour une année de l'entretien des étangs s'élève à 4072,00€HT, soit 4886,40€TTC et pour l'entretien des espaces verts de la Commune s'élève à 8294,90€HT, soit 9953,88 €TTC

- **DECISION 2015-03**

Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Jean-Pierre COLLET Architecte, pour les travaux de couverture au bâtiment d'extension du groupe scolaire Albert Camus à Ennery. Le montant du marché s'élève à 3 300 € HT, soit un montant de 3 960 € TTC.

- **DECISION 2015-04**

Attribution et signature du marché avec l'entreprise C.I.B.E. pour les travaux de couverture au bâtiment d'extension du groupe scolaire Albert Camus à Ennery. Le montant du marché s'élève à 25 743.05 € HT, soit un montant de 30 891.66 € TTC.

- **DECISION 2015-05**

Attribution et signature du marché pour la formation continue sur les années 2015 et 2016 de la Police Municipale d'Ennery avec le Formateur Consultant Pascal Lapp. Le montant du marché visant l'enseignement des gestes techniques professionnels d'intervention s'élève à 2 000 € TTC par an soit 4 000 € TTC.

- **DECISION 2015-06**

Acquisition auprès de l'entreprise ESPACE CREATION d'un abri pour vélos. Le montant du marché s'élève à 5 738 € HT, soit un montant de 6 885.60 € TTC.

- **DECISION 2015-07**

Acquisition et signature du marché avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE pour l'étude de faisabilité globale sur le groupe scolaire d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 2 130 € HT, soit un montant de 2 556 € TTC.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 20h30

Le Maire,  
Ghislaine MELON